

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 15 | ABSENTS EXCUSÉS 08 | VOTANTS 22

OBJET : N° L22-07/08-44/RH CREATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE A TEMPS COMPLET

L'an deux mil vingt-deux, le 4 juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 29 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de M Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : MM. Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Philippe BRIMALDI, Fernand ESCALIER, Pierre MEUNIER, Jean-Pierre DORIAN, Gérard FERAUDET, Jean-Luc BELLEINGUER. Mmes Florence JOST, Christine JOUANNO, Sophie SEIGUE, Valérie LEVERNIER, Nicole CAMPANER, Séverine DECROCK, Patricia COURANJOU.

Etaient absents excusés : Mme Josiane ROCHE donne procuration à M. Philippe BRIMALDI, M. Jean-François LAMOTHE donne procuration à M. Jacques BREILLAT, Mme Sylvie LAFAGE donne procuration à Mme Florence JOST, Mme Josette DANIEL donne procuration à M. Fernand ESCALIER, M. Hicham TARZA donne procuration à Mme Christine JOUANNO, Mme Saliha EL AMRANI donne procuration à M. Jean-Pierre DORIAN, M. Quentin CHIQUET FERCHAUD donne procuration à Mme Valérie LEVERNIER. M. Patrick TRACHET.

Le scrutin a eu lieu, Mme Florence JOST a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 4 juillet 2022

033-213301088-20220704-L22070844RH-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Ville de Castillon-la-Bataille
Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal - Séance du 4 juillet
2022

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *DECIDE*, à l'unanimité :

La création au tableau des effectifs de la commune de :

- **1 poste de brigadier-chef-principal à temps complet rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;**
- **Ledit poste est créé pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 4 juillet 2022 ;**

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 4 juillet 2022
Le Maire
Jacques BREILLAT



Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20220704-L22070844RH-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Tableau des effectifs du personnel communal Situation au 04.07.2022

Grade ou Emploi	Catégorie	Effectif voté précédemment	Modifications proposées	Effectif soumis au vote	Vacant	Effectif pourvu au 04.07.2022	Temps Non Complet
EMPLOIS FONCTIONNELS		1		1	1		
Directeur général des services	A	1		1	1		
Directeur général. Adjoint des services	A						
Collaborateur de cabinet	A						
SERVICE ADMINISTRATIF		14		14	5	9	
Attaché Principal	A	1		1	1		
Attaché	A	3		3	1	2	
Rédacteur	B	1		1		1	
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	3		3	1	2	
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	3		3	2	1	
Adjoint Administratif	C	3		3		3	
SERVICE TECHNIQUE		17		17	8	9	
Technicien Ppal de 1ère classe	B	1		1	1		
Technicien Ppal de 2ème classe	B	1		1	1		
Agent de Maîtrise Principal	C	1		1	1		
Agent de Maîtrise	C						
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	1		1		1	
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	1		1	1		
Adjoint Technique	C	12		12	4	8	
CUISINE		4		4	2	2	
Agent de Maîtrise Principal	C	1		1	1		
Agent de Maîtrise	C	1		1	1		
Adjoint Technique	C	2		2		2	1 TNC 30 heures
SERVICE ECOLE MATERNELLE		5		5		5	
A.T.S.E.M. Principal de 2ème classe	C	2		2		2	
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C						
Adjoint Technique	C	3		3		3	
SERVICE ECOLE ELEMENTAIRE		3		3	1	2	
Adjoint Technique	C	3		3	1	2	
ENTRETIEN LOCAUX DIVERS*		2		2	1	1	
Adjoint Technique	C	2		2	1	1	
SERVICE MEDIATHEQUE		6		6	2	4	
Assistant Conservation Ppal de 2ème classe	B	2		2	1	1	
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe	C	1		1	1		
Adjoint du Patrimoine	C	3		3		3	
SERVICE ANIMATION		1		1	1		
Adjoint d'animation Principal de 2ème classe	C	1		1	1		
SERVICE POLICE MUNICIPALE		6	1	7	4	3	
Brigadier Chef Principal	C	2	1	3	1	2	
Gardien-Brigadier	C	3		3	3		
Adjoint Technique	C	1		1		1	
TOTAL		59		60	25	35	

|

|

|

|

|